

ART. PREMIER

N° CF2

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

---

MIEUX INDEMNISER LES DÉGÂTS SUR LES BIENS IMMOBILIERS CAUSÉS PAR LE  
RETRAIT-GONFLEMENT DE L'ARGILE - (N° 887)

## AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par  
M. Arduin

-----

### ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.